

OBJET **Acquisition de terrain communal non bâti**
 IZ 106 / divers ayants droit

Terrain non bâti

* IZ 106 / Divers propriétaires / 63, Chemin Dufourg les Hauts - BRETAGNE

En 2010, la Ville a décidé d'engager un programme de travaux ambitieux, pour la mise aux normes du Chemin Dufourg les Hauts situé à la Bretagne, pour une emprise définitive à 10 mètres de large.

Pour cela de nombreuses acquisitions foncières restent encore à réaliser affectant les sections CX, IW, IZ, KA et KB du cadastre.

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition amiable du terrain non bâti désigné ci-dessus aux conditions mentionnées dans le tableau annexé et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

1° signer les actes d'acquisition correspondants,

2° procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires chargés de la rédaction des actes.

OBJET **Acquisition de terrain communal non bâti**
IZ 106 / divers ayants droit

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-029 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve l'acquisition amiable de la parcelle non bâtie référencée en objet, selon les caractéristiques principales mentionnées dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 / terrain non bâti - Article 2115 / terrain bâti) du Budget principal

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177029-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE

ANNEXE

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaires présumés	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle IZ 106 - Zone Um du PLU	1687 m² Selon la matrice cadastrale	63, Chemin Dufourg les Hauts - LA BRETAG NE - 97490 SAINTE CLOTILD E	Divers ayants droits : - Mme Margareth SAMY - M. et Mme Arnaud MARIMOUTOU - Mmes Anyssa et Maéva SAMY : héritières de SAMY Erick Michel - Mme Prisca JALIA - Rémy SAMY - M. Alain HOAREAU et Mme Mie Fabienne DUCHEMANN - M. HONG WAYE Didier et Mme Mickaëlle TIREL - Mme Clarisse SAMY ép. ATCHY - M. HAVIERNICK Cédric et Mme OROSMANE Mirella - M. J. Johny DOURAGUIA et Mme Mie Sylvie POUI-DI - M. Clyde Kerley CHOWRIMOOTOO - M. Fritz Hemsley CHOWRIMOOTOO - Mme Mie Claude SAMY ép. PAPAMA - M. Raymond SAMY - Mme Sarida LATCHIMY- PARASSOURAMIN - Mme Sindy LATCHIMY- PARASSOURAMIN - Mme Claudette SAMY Ep. BEAUDET - Mme Mie Chantal SAMY	257 000.00 € Conforme à l'avis financier n°2014- 411V1764 daté du 02/02/2015 Soit 152.34€/m ² environ à titre indicatif	Cette délibération complète et précise celle du 24 février 2015 (N°15/1-12). En effet, cette première délibération faisait apparaître un seul propriétaire conformément aux éléments de la matrice cadastrale alors que ce bien est en réalité la propriété indivise des ayants droits listés ci- contre. Il convient donc de délibérer de nouveau sur cette acquisition immobilière afin de rétablir les droits de chacun d'entre eux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177029-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION
Division du Domaine
7 Avenue André Mahaux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7347

AVIS DU DOMAINE
RECTIFICATIF
SUR LE PRIX

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2014-411V1764
Affaire suivie par : Vincent VARIN
Téléphone : 02 62 94 05 88
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant : COMMUNE DE ST DENIS
- 2 Date de la consultation : 03/12/2014
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Avis valeur vénale parcelle cadastrée 1Z 106 d'une superficie de 1652 m2
- 4 Propriétaire présumé : M. François Adrien SAMY
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de ST DENIS : Chemin Dufourg Les Hauts, parcelle de 1652 m2 constituant une partie du chemin précité par 626 m2 de bande de roulement et 1026 m2 constituant des sur-largeurs.
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :
Moins-value : largeur du terrain d'environ 5m
Au PLU : Zone Um
Au PPR : Néant
- 7 Situation locative : Sans objet
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : Emprise constitutive du domaine public de fait constituant la bande de roulement, soit 626 m2 : euro symbolique

Emprise privative constituant les sur-largeurs, soit 1026 m2 : 257 000 €

Avec marge de négociation de + 10%

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

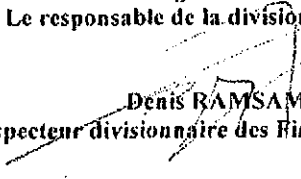
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177029-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

A Saint-Denis, le 02/02/2015

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
Le responsable de la division du Domaine

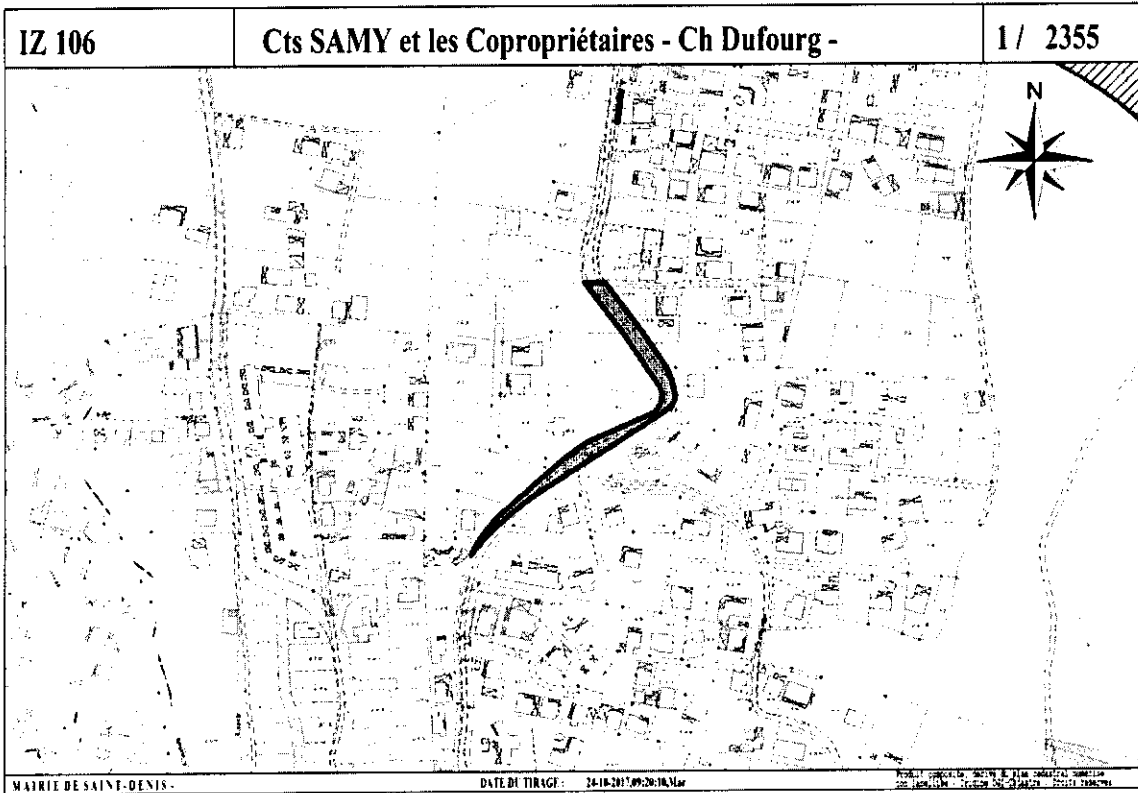

Denis RAMSAMY
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177029-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20171125-177029-DE
 Date de télétransmission : 30/11/2017
 Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
 Le Maire
 29/11/2017



Gilbert ANNETTE